

**COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES
MESURES COMPENSATOIRES PREVUE PAR L'ARRETE
PREFECTORAL N°2013-042/SG/DICTAJ/BRA DU 13/07/17 POUR LE SITE
DE GOURBEYRE DE LA SOCIETE SABLIERES DE GUADELOUPE
EXPLOITATION
Réunion n°05**

Séance du 13 juillet 2017

Le jeudi 13 juillet 2017 à 9h 00, au siège de la société *Sablières de Guadeloupe Exploitation* (SGE), s'est tenu le comité de suivi relatif à la mise en application des mesures compensatoires afin de limiter les impacts importants sur les paysages et les espèces endémiques conformément aux articles 8.1.4.2 à 8.2.2 de l'arrêté préfectoral figurant en intitulé, sous la présidence de M. Jean-Louis PRAVAZ, gérant de la société.

Membres présents :

- Jean Louis PRAVAZ, Gérant des Sablières de Guadeloupe
- Nicolas ROUGIER Directeur adjoint de la DEAL
- Julien PRAVAZ, Responsable technique des Sablières de Guadeloupe
- Béatrice GALDI, DEAL service RN
- Francebert FRANCONNY, DEAL service RED
- Guillaume XAVIER, DEAL service RED
- Mylène MUSQUET, Parc National de la Guadeloupe (PNG)
- Jean-Louis PESTOUR, Office National des Forêts (ONF)
- Alain FROIDEVAUX, Office National des Forêts (ONF)
- Pierrick LIZOT, Conservatoire du Littoral (CDL)
- Luc ADEMARD, Maire de Gourbeyre
- Gilles LEBLOND, expert faune, BIOS ENVIRONNEMENT
- Felix LUREL, expert flore, SEGE BIODIVERSITE SARL
- Thibault ARGOUGES, Caraïbes Environnement Développement

Membres absents excusés :

- Philippe VIGIER, Parc National de la Guadeloupe (PNG)

ORDRE DU JOUR

- Validation du PV de la dernière réunion ;
- Point sur les montants versés au PNG au titre de la compensation ;
- Renouvellement de la convention signée entre SGE et le PNG ;
- Demande de dérogation espèce protégée ;
- Questions diverses

1° VALIDATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

Le PV est adopté à l'unanimité.

2° POINT SUR LES MONTANTS VERSES AU PNG AU TITRE DE LA COMPENSATION

Pour la compensation, SGE n'a rien versé au titre des années 2016 et 2017, puisqu'il n'y a pas eu d'avancé dans le défrichement.

L'exploitation se déroule actuellement de manière verticale.

Sommes déjà versées:

2013 : 21 000€

2014: 21 333€

2015: 21 333€

2016: 0€

2017: 0€

TOTAL: 63.666 € non actualisé

Sur cette somme, il a été alloué 19.954,38 € à la commune de Gourbeyre pour l'élaboration du plan de gestion des Monts Caraïbes. Le solde serait versé au PNG pour un projet de restauration écologique présenté en séance par la directrice adjointe du PNG.

3° RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SIGNEE ENTRE SGE ET LE PNG

La convention pour la mise en œuvre des mesures compensatoires signée entre la préfecture, le PNG et SGE arrive à échéance en juillet 2018.

La Deal souhaite que la nouvelle convention soit conclue avec le CDL en remplacement du PNG.

La Deal a souhaité insister sur le principe de compensation foncière au lieu d'une compensation financière, et souhaite que la prochaine convention porte davantage l'acquisition de 3ha pour 1ha exploité et non par le versement de 7.000 euros par ha exploité. L'estimation pour l'achat des ha se fera sur la base de celle de France Domaine et ne pourra être survalorisée par le CDL. Celle-ci est de l'ordre 0,70€ au m². Une convention pour acquisition foncière en quelque sorte. Une clause de préemption dans la zone des Monts Caraïbes au profit du CDL est à l'étude pour les prochaines cessions de foncier. Une veille foncière pourra être organisée par une étude notariale, mais cette mesure serait sans effet dès lors que le CDL bénéficierait de la clause de préemption.

dh

4° DEMANDE DE DEROGATION ESPECE PROTEGEE

M. Félix LUREL projette un diaporama présentant :

- La zone d'extension et de défrichement ;
- Les conditions bioclimatiques des Monts Caraïbes et de la zone d'extension de la carrière ;
- La description biotique des parcelles des phasages d'extension ;
- l'inventaire spécifique des espèces végétales protégées ;
- La méthodologie d'enlèvement et de déplacement des plants ;
- Repérage et sélection des sites d'accueil.

La DEAL reconnaît la qualité de l'étude réalisée par M. LUREL.

L'ajout d'un volet faune dans le dossier de dérogation est néanmoins demandé. La DEAL reconnaît la qualité des précédentes études (avifaune, chiroptère...) réalisées dans le cadre du dossier d'autorisation ICPE et demande donc simplement une synthèse des enjeux faunistiques sur la zone d'extension et une liste de préconisations / mesures compensatoires (ex : calendrier de travaux évitant les périodes sensibles pour la faune).

La DEAL demande également un volet sur la protection marine mise en place par la carrière. La mise en place de bassins de décantation doit notamment être détaillée avec une précision sur l'absence de rejet vers le milieu extérieur.

5° QUESTIONS DIVERSES

Le Conservatoire Du Littoral présente l'étendue du plan de gestion mis en place dans les Monts Caraïbes, en partenariat avec la mairie de Gourbeyre.

A la fin de la présentation, M. Gilles LEBLOND déplore l'absence de consultation des experts faune-flore pour la réalisation de ce plan de gestion. Il regrette également que le CSRPN n'ait pas été consulté.

6° VISITE DU SITE

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée.

Le président de séance

M. Jean-Louis PRAVAZ

